

Cardinal Jean-Marie LUSTIGER

Culture de mort et don de la vie

Nous remercions le Cardinal Lustiger de nous avoir confié le texte de la conférence qu'il a prononcée à Rome le 28 avril 1998¹.

« **C**ulture de vie » et « culture de mort » : pour les médias, « ces expressions évoquent les débats sur l'avortement et la génétique humaine. C'est ainsi qu'aux États-Unis s'est développée la polémique entre les « pro-life » et les « pro-choice ».

La polémique réduit le champ de la pensée. Elle se nourrit des sentiments de culpabilité. Elle provoque l'obscurcissement de l'esprit et peut entraîner une paralysie des volontés. Dans ces conditions, la communication peut-elle prétendre faire connaître et désirer une « culture » de la vie sans entrer dans le combat spirituel ? Peut-elle faire l'économie du chemin de la Rédemption ?

Cette question capitale nous est posée par l'attitude de Jésus lui-même face à la mort des hommes. Pour mesurer ce que peut vouloir dire dans la pensée chrétienne « une civilisation de la vie », il nous faut comprendre les actes et les enseignements de Jésus, « Prince de la vie », *ton archègon tès zoèsou*

1. Conférence prononcée dans le cadre du « Congrès International d'Études », « Communication et culture de vie », organisé par la Facoltà di Comunicazione Sociale Istituzione du Pontificio Ateneo della Santa Croce... (28 avril 1998).

« chef de la vie » ainsi que saint Pierre le nomme dans son premier discours (*Actes des Apôtres*, 3, 15). À trois autres reprises le Nouveau Testament donne ce titre au Christ Jésus: « Chef et Sauveur » (*Actes*, 5, 31) *archèhon kai sotèra*, « Chef de leur salut » (*Hébreux*, 2,10) *ton arcgégon tès sotérias autôn*, « Chef et consommateur de notre foi » (*Hébreux*, 12,2) *ton tès pisteos archégon kai teleutèn*. Titre que reprend le *Victimae pascali laudes*: « Mors et via duello confluxere mirando : Dux vitae mortuus, regnat vivus ».

Nous considérerons trois situations où le Christ se révèle « Prince de la vie » auprès des hommes marqués par la mort :

1. la condition mortelle : nous examinerons les trois résurrections opérées par Jésus ;
2. la peine de mort : nous méditerons ce que l'Évangile nous rapporte des deux malfaiteurs mis à mort en même temps que Jésus, et le cas de la femme adultère condamnée à mourir;
3. « les âmes mortes », pour reprendre le titre de Gogol : nous réfléchirons au passage de Jésus chez les Geraséniens, en terre païenne où il délivre l'homme enchaîné parmi les tombeaux.

Ainsi la culture de la vie nous apparaîtra pour ce qu'elle est: un combat dans lequel le Christ victorieux de la mort nous a ouvert le chemin et nous donne en arrhes et héritage la réalité que nous espérons, la Résurrection.

I. La condition mortelle

Trois résurrections nous sont relatées dans l'Évangile :

La fille de Jaïre (*Marc*, 5, 22 sq.)

La fille de la veuve de Naïm (*Luc*, 7,11)

et Lazare (*Jean*, 11 1 sq.).

1. La résurrection de la fille de Jaïre. Jésus interroge la famille en deuil: « Pourquoi ce tumulte et ces pleurs ? L'enfant n'est pas morte, mais elle dort ». Mort apparente ? Pour les hommes, cette jeune fille est morte, et elle l'est sans doute biologiquement. Pour Jésus, cette mort n'est pas le terme ultime de la vie. Lui, il la voit vivante, il va donc la faire vivre. Ainsi, sa vision de ce qu'elle est dans le dessein de Dieu précède l'accomplissement du miracle.

2. La résurrection du fils de la veuve de Naïm. Une mère conduit le deuil. Jésus, en la voyant, est « remué jusqu'au plus profond des entrailles ».

Ce terme, dans l'Évangile, ne décrit pas l'apitoiement des hommes les uns à l'égard des autres, mais ce que Jésus ressent à l'égard de ses frères : ici, face à la veuve de Naïm ou devant la foule sans berger (*Marc*, 6, 34), ou en présence des deux aveugles de Jéricho (*Matthieu*, 20, 34). Ou, dans les paraboles, ce que le Père des cieux ressent à l'égard de sa créature blessée ou perdue, tel le Père qui voit le fils prodigue revenir vers lui (*Luc*, 10, 20), tel le maître du débiteur insolvable (*Matthieu*, 10, 27).

Jésus dit à la veuve: « Ne pleure pas » et il s'adresse au jeune homme comme à un vivant. Celui-ci revient à la vie. Ainsi nous est révélée la compassion du Père des cieux qui agit par son fils.

3. La résurrection de Lazare. Jésus a attendu trois jours avant de décider de se rendre à Béthanie. Il déclare: « Notre ami Lazare est endormi : je vais aller le réveiller ». Et il précise pour dissiper l'incompréhension des disciples: « Lazare est mort ».

Devant le tombeau de son ami, Jésus tressaille d'un profond trouble intérieur. En quelque sorte, il anticipe déjà sa mort: c'est l'angoisse qu'il éprouvera à Gethsémani. La compassion divine ressentie devant le fils de la veuve de Naïm s'exprime, ici à Béthanie, dans la perspective de sa passion. La vie rendue à Lazare provoquera la mort de Jésus qui délivre les hommes de leur mort par le mystère de la résurrection.

La mort d'un être aimé nous fait vivre l'expérience de l'ultime et extrême pauvreté de la personne humaine dépossédée de son propre corps. Cette pauvreté, dans un certain nombre de cultures occidentales, efface misérablement toute croyance en un au-delà de la mort, comme le montrent la disparition des rites de deuil, l'extension de la crémation et le traitement matériel des cendres : leur dispersion paraît comme une destruction de toute mémoire du défunt. Le corps humain ne serait plus désormais qu'un objet de ce monde, traité comme n'importe quel autre objet, seulement apprécié comme ressource biologique ou financière (pensez aux ventes d'organes). En vérité, le combat entre la mort et la vie a cessé puisque la mort a d'avance gagné.

On peut constater que les civilisations pré-chrétiennes ou demeurées étrangères au christianisme, quelles que soient leurs représentations de notre destinée au-delà de la mort, ont pris deux chemins opposés:

Les unes ont construit ici-bas un univers des morts, simulacre de celui des vivants : la civilisation égyptienne antique, pour ne citer qu'elle, a investi

toute son ambition et toute sa puissance au service d'un monde sépulcral. L'univers virtuel qui s'installe dans notre civilisation pourrait devenir un nouveau monde sépulcral, combien plus envoûtant que ne le fut celui des nécropoles enfouies ! Là se construit peut-être l'une des formes les plus terrifiantes d'une culture de la mort.

Les autres magnifient les dieux destructeurs, maîtres grimaçants de la vie ainsi que les mythologies hindoues ou celles du Proche-Orient sémitique nous en donnent des exemples. Aujourd'hui, ce n'est plus un cycle cosmique des destructions et des renaissances qui fascinent les hommes, mais le mimétisme de la violence magnifiée par les moyens de destruction sans précédent de nos technologies. C'est l'autre visage de la culture de la mort. La Révélation du Dieu vivant a préservé de ces tentations le peuple d'Israël, au prix d'un rude combat. Jean nous en donne une évocation saisissante: « Que les morts doivent ressusciter, Moïse lui-même l'a indiqué dans le récit du Buisson ardent, quand il appela le Seigneur le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants : tous, en effet vivent par lui » (*Luc*, 20, 37, 38). Par ces mots fulgurants de vie, Jésus éclaire la nuptialité et la fécondité humaines, objets de la Promesse divine, en réponse aux arguties des Sadducéens - la veuve aux sept maris - où s'étale le triomphe de la mort puisque tous ont péri et n'ont pas laissé de descendance. Les hommes ne savent pas ce qu'est la mort, car ils ne connaissent pas la vie. À moins qu'à la lumière de la résurrection ils ne découvrent l'une et l'autre. Jésus nous fait pressentir la dimension et de la mort et de la vie.

Quand par trois fois Jésus ressuscite un mort, il met en cause notre incompréhension de la vie humaine. La mort corporelle n'en est pas le terme ni l'achèvement. Elle soumet la vie à une épreuve incompréhensible, mais elle ne la détruit pas. En déplaçant par la force divine cette limite indépassable pour les hommes, Jésus nous appelle à nous retourner vers Dieu le Vivant qui « n'a pas fui la mort » (*Sagesse*, 1, 131). Même s'il s'agit encore dans les trois miracles évoqués d'un retour à cette vie terrestre mortelle, ils préfigurent le surcroît de la Résurrection du Christ qui nous fait partager en espérance, par le don de l'Esprit, sa condition glorifiée auprès du Père.

La culture de la vie ne se réduit pas ici à s'opposer à une culture de la mort. Vie et mort ne sont pas deux adversaires à égalité.

L'homme qui porte en lui le stigmate de la mort est appelé à découvrir la beauté indestructible de la vie reçue et donnée. « Vita mutatur, non tollitur » dit l'une des préfaces de la liturgie des défunts.

Les civilisations que l'Évangile a traversées et christianisées ont ainsi appris à désensorceler la mort et à transfigurer les représentations de son au-delà. Même si les tentations et les fascinations de la mort y demeurent toujours présentes. Mais, lorsque dans ces cultures la foi des croyants s'affaiblit, voire disparaît, il ne reste plus comme issue qu'à camoufler la mort, à la dissimuler, voire à la nier, comme nos civilisations d'origine chrétienne nous en donnent le spectacle. Elles pactisent avec la mort, non plus avec l'innocente horreur des premiers paganismes, mais avec la violence suicidaire dont Judas l'Isariote est le signe. Même cette violence traîtresse qui marque la culture de mort est submergée, vaincue par la miséricorde sans mesure de l'amour de Dieu. La culture de la vie ne garde pas son sens, si ce n'est dans le mystère de la Rédemption, par la mort de la croix.

II. La peine de mort

La mort n'est pas seulement un fait brut, lié à la condition biologique. Elle est aussi corrélative au péché. Commentant le commandement de Dieu: « Tu ne commettras pas de meurtre », Jésus assimile la colère contre un homme à un acte meurtrier (*Matthieu* 5, 21-22). Et saint Jean résumera cet enseignement en une formule définitive : « Celui qui hait son frère est un homicide » (*1 Jean* 3, 15). Homicide, deux seuls emplois du mot dans le Nouveau Testament, comme l'est le Diable selon les paroles mêmes de Jésus (*Jean* 8, 44).

« Le péché engendre la mort » dira l'apôtre saint Jacques (1, 15) et saint Paul répète: « Le salaire du péché, c'est la mort » (*Romains* 6, 23), « L'aiguillon de la mort, c'est le péché » (*1 Corinthiens* 15, 56).

Les évangiles mentionnent plusieurs condamnations à mort : la femme adultère (*Jean* 8), les deux malfaiteurs dont le procès ne nous est pas rapporté et qui sont crucifiés à la gauche et à la droite de Jésus (*Matthieu* 2, 38 ; *Marc* 15, 28-32; *Luc* 23, 32-43). Et Jésus lui-même.

Dans le cas de la femme adultère, c'est la compréhension de la loi divine qui est en cause. Dans le récit de la Passion, la justice des hommes, en

l'espèce la justice romaine, déploie sa fausse rigueur sans soupçonner la logique du dessein du salut que Dieu accomplit.

1. La femme adultère représente, bien sûr, un cas d'école. Jésus ne conteste pas la loi divine touchant la punition de l'adultère; il n'en dispense pas. Il s'adresse d'abord aux juges pour les obliger à vérifier la cohérence entre la loi de sainteté et leur conduite. S'ils se récusent et s'effacent en s'éloignant de la femme appréhendée en flagrant délit d'adultère, c'est parce qu'ils prennent conscience qu'il leur est interdit d'appliquer la loi de sainteté puisqu'ils sont eux-mêmes pécheurs.

La forme négative donnée par Jésus à sa réponse: « Moi non plus je ne te condamne pas », serait insuffisante s'il n'y avait pas le membre de phrase suivant du verset 11: « Va et désormais, ne pêche plus ». Ces paroles expriment à nouveau à la femme le commandement de Dieu, la loi de sainteté. Avec la grâce de la vie, elle reçoit l'appel à ne plus pécher. Elle est renouvelée, vivante pour accomplir la loi de Vie (*Siracide 45, 6*).

Jésus, lui, est le saint de Dieu ; il peut appliquer la loi de Dieu. L'enfreint-il en ne condamnant pas la femme ? En vérité, « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique... Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui » (*Jean 3,16-17*).

Jésus n'accommoder pas la loi divine : il en portera le poids et en subira lui-même toute la rigueur. Jésus révèle la miséricorde du Père en acceptant d'avance d'en payer le prix. Dans son attitude face à la femme, il n'y a pas suppression du châtement tel qu'il est prévu, mais acte rédempteur, par la médiation du Christ, unique sauveur, « clouant à la croix l'acte d'accusation qui nous condamnait » dit saint Paul (*Colossiens 2,13-14*).

2. L'autre cas de condamnés à mort est celui des deux malfaiteurs crucifiés avec Jésus. Saint Luc (23, 39-43) nous rapporte le dialogue de Jésus avec celui que nous appelons « le bon larron ». Ce dernier s'indigne des injures que l'autre supplicé adresse à Jésus: « Pour nous, c'est juste : nous recevons ce que nos actes ont mérité ; mais, lui n'a rien fait de mal ». Après cette confession de son péché, ce malfaiteur fait une prière: « Jésus, souviens-toi de moi quand tu viendras comme roi », dans ta royauté.

La réponse de Jésus est étonnante, car il ne renvoie pas cet homme à l'achèvement de l'histoire, comme dans les paraboles du Jugement ; mais il prononce la seule phrase de ce genre du Nouveau Testament, liée à la mort

de Jésus: « Amen, je te le dis, aujourd'hui avec moi tu seras dans le paradis ». Le mot « aujourd'hui » est déconcertant dans cette promesse de Jésus. L'accomplissement du salut est inscrit dans le temps de la vie terrestre de cet homme qui entre dans l'attente de la Résurrection, « avec Jésus ». Celui-ci avait dit à ses apôtres : « je vous prendrai avec moi si bien que, là où je suis, vous serez, vous aussi » (*Jean 14, 13*). Pour le bon larron, ce n'est plus une promesse, mais l'invitation à être avec Jésus dans la vie. Il faut citer Bossuet: « Aujourd'hui, quelle promptitude ! Avec moi, quelle compagnie ! Dans le paradis, quel séjour ! »

Réfléchissons à la situation de ces deux hommes exécutés aux côtés de Jésus. Deux millénaires après la Passion du Christ, la justice des hommes continue d'hésiter sur la légitimité morale de la peine de mort. Aux États-Unis la campagne pour la vie a mis en lumière la cohérence entre le refus de l'avortement et le refus de la peine de mort, pour respecter le commandement « Tu ne tueras pas, tu ne condamneras pas à mort l'innocent » (*Exode, 23, 7*).

Bien que la tradition chrétienne n'ait pas d'emblée condamné la peine de mort, ni même aujourd'hui nié sa légitimité dans des cas extrêmes et précis, elle n'a cessé d'affirmer que la mort du corps n'était pas la mort de l'homme, et que la vie divine, impérissable, accordée à l'homme le plus coupable, devait modifier la manière de traiter celui que l'on condamne. La justice des hommes considère le condamné comme un coupable dont la faute est en un sens ineffaçable ; quelque chose est socialement mort en lui ; il est récusé, mis à l'écart. L'Église tient que tout condamné est aussi un enfant de Dieu. Il possède la même dignité que tout homme ; la miséricorde divine l'appelle à la même sainteté et lui promet la même béatitude; ainsi en a-t-il été du bon Larron. Car, à la lumière de la foi, il y a toujours un avenir humain pour ceux qui sont désormais privés de tout avenir social par des peines judiciaires temporelles irrémissibles. Dieu est le maître du temps laissé aux hommes pour se repentir. Ceci vaut aujourd'hui aussi des pécheurs, quels qu'ils soient, comme cela valait au temps de l'Évangile pour les prostituées, les publicains et tous ceux dont Jésus nous dit que « s'ils se convertissent, ils nous précéderont au Royaume des cieux » (*Matthieu 21, 31*). Ils y attestent notre espérance.

L'action de Jésus devant la femme adultère nous aide à saisir le décalage que la Révélation opère dans la compréhension de la mort et de la vie. Nous pouvons y voir la mise en oeuvre par le Messie de la parole divine donnée

par Ezéchiel : « Est-ce que je prendrais plaisir à la mort du méchant et non pas plutôt qu'il se détourne de ses chemins et qu'il vive ? » (*Ezéchiel* 18, 21). Mais de quelle mort et de quelle vie s'agit-il ici ?

De façon obvie, les prescriptions du *Lévitique* 20, 10, et du *Deutéronome* 22, 22-24, appellent bien une mise à mort comparable à celle exécutée au nom des lois humaines. La parole de Dieu prononcée par le prophète Ezéchiel annule-t-elle cette disposition légale ? Rien ne nous permet de le dire. Et pourtant elle nous oblige à comprendre un autre rapport entre le péché et la mort : non plus celui d'un châtement terrestre infligé à celui qui manque aux commandements divins, mais la sanction encourue et infligée par le pécheur lui-même pour la rupture du lien de la vie avec Dieu. Cette vie, cependant, demeure toujours offerte par la patience et la miséricorde divine afin que revive la créature, morte par le péché. C'est dans la parabole des deux fils ou de l'enfant prodigue, le cri du Père : « Mon fils était mort, il revit ; il était perdu, il est retrouvé » (*Luc* 15, 24). Dans cette révélation, le passage de la mort à la vie ne coïncide pas avec le constat de la mort corporelle. Il y a des vivants dans la chair qui sont des morts spirituels, selon l'Esprit. Mais l'amour que le Père nous porte en son Fils nous rend la vie.

Le passage de la vie à la mort spirituelle est aussi révélé comme un événement situé au-delà de la rupture de la vie biologique : il s'agit du jugement de Dieu qui sanctionne l'irrémissible mort éternelle de qui s'est refusé à la miséricorde divine. L'Apocalypse la nomme « la seconde mort » (*Apocalypse* 2, 11; 20, 6), conséquence du jugement de Dieu. Quand Jésus nous commande : « Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés » (*Matthieu* 7, 1), il nous rappelle que ce jugement appartient à Dieu et à lui seul.

Dans l'écriture donc et dans la bouche de Dieu, la mort désigne aussi un autre événement que l'arrêt de la vie corporelle. Le deuxième chapitre d'*Evangelium Vitae* évoque somptueusement la révélation divine de la vie qui déborde de toutes parts ce que les biologistes observent et étudient. La vie en ce monde anticipe la vie éternelle, nourrie de l'espérance de la résurrection, en ayant part à la vie en gloire du ressuscité. Cette plénitude de vie plus forte que la mort est donnée par la puissance de l'Esprit remis par Jésus entre les mains du Père et communiqué par Jésus aux hommes. L'Esprit qu'Ezéchiel invoquait sur l'ordre de Dieu pour que se lèvent les ossements desséchés de la vallée des morts (*Ezéchiel* 37).

Saint Jean, en effet, aussitôt après avoir rapporté la miséricorde faite à la femme adultère note cette parole de Jésus : « Je suis la lumière du monde. Celui qui vient à ma suite ne marchera pas dans les ténèbres ; il aura la lumière de la vie ». Oserions-nous faire cette recommandation aux agences de publicité à qui nous voudrions confier une campagne de communication en faveur de la culture de la vie ?

III. Les « âmes mortes »

Je vous propose enfin de réfléchir à un dernier épisode de l'évangile : la guérison d'un démoniaque dans la Décapole, « au pays des Geraséniens » dit saint Marc (5,1 sq).

Le cas est décrit avec une précision clinique. Nous sommes devant un dément, « fou de Dieu » dirions-nous en français. Il est exclu par tous les hommes ; il est socialement mort. « Nuit et jour, il était sans cesse dans les tombeaux et les montagnes, poussant des cris et se déchirant avec des pierres ». C'est un mort vivant. Il n'est plus capable d'assumer la relation sociale humaine. Pas plus que la relation à lui-même, à son propre corps. Ni la relation à Dieu, puisqu'il est « possédé par un esprit impur ». Il est littéralement « aliéné ». L'homme vient de lui-même vers Jésus. « Voyant Jésus de loin, il court et se prosterne devant lui ». Mais il ne peut même pas articuler une demande. Une voix étrangère parle par sa bouche, celle de l'esprit impur : « De quoi te mêles-tu, Jésus, Fils du Dieu très haut ? Je t'adjure par Dieu : ne me tourmente pas ». À la supplication muette de l'homme se mêle le refus du démon.

Jésus, au prix d'un véritable combat, va faire sortir de cet homme les démons. À leur demande, il les expédie dans un troupeau de cochons. Pourquoi Jésus se range-t-il aux désirs qu'expriment les esprits impurs ? Il faut comprendre la part de dérision de ce récit qui se situe en région païenne : le cochon représente dans le Proche-Orient sémitique les puissances souterraines de la mort ; c'est pourquoi il est interdit d'en manger au peuple appelé par le Dieu vivant. Et les cochons se précipitent dans la mer, qui elle aussi, dans la symbolique biblique est le lieu de la mort. Les démons sont doublement engloutis par la mort. La mort est morte puisqu'elle se tue elle-même. La mort, l'ultime prison de celui qui en est l'auteur, le Diable. « O mors ero tuus ; morsus tuus ero, inferne » chantait le répons de l'*office* des ténèbres du Samedi Saint.

Ce miracle de Jésus en pays païen prophétise la vie et la grande lumière qui va resplendir sur « ceux qui sont aussi dans les ténèbres de l'ombre de la mort » comme le dit le prophète Isaïe (9, 1). L'évangile les décrit sous la figure de cet a-mens, de cet insensé qui n'a pas de raison. Cet homme aliéné est rendu à lui-même, à sa dignité humaine. Jésus lui ordonne de demeurer parmi les siens, afin d'y être le témoin de la puissance de Dieu et de sa miséricorde. Et le voilà, dès ce moment, « évangéliste » de Jésus.

Un premier constat

Jésus révèle la profondeur spirituelle du combat qu'il mène pour rendre la vie à cet homme socialement mis à mort. Non que tout dérèglement de l'esprit relève de l'exorcisme plutôt que de la médecine; mais tous ceux que nous sommes tentés d'écarter de la condition humaine parce qu'ils sont privés des éléments fondamentaux de la sociabilité, tous ceux-là demeurent des personnes aimées de Dieu, rachetées par le Christ, appelées à la plénitude de la vie des enfants de Dieu. Le Christ ressaisit et renouvelle, jusqu'en sa perte et son exclusion, la vie blessée des hommes créés et rachetés par Dieu.

Un second constat

L'évangile décrit d'une façon imagée et radicale la condition de l'homme païen qu'il assimile à cet homme enchaîné, et qui plus est, soumis à l'empire « démoniaque » d'une « légion ». Comment ne pas penser à celles de César? Ce paganisme est ce que nous nommons la culture de la mort. Déjà à la fin du cantique du prêtre Zacharie, nous nommons le Messie « l'Astre du Levant qui nous a visités pour se manifester à ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort, afin de guider nos pas sur le chemin de la paix » (*Luc 1, 79*). Il ne faut donc pas être surpris par l'emprise de la culture de la mort sur l'humanité. Il ne faut pas davantage désespérer devant sa puissance. Il ne faut surtout pas nous tromper au sujet de cette « épiphanie » de la lumière qui délivre de la mort ; ni errer hors du chemin de la paix, le chemin que parcourt Jésus, le chemin qu'est Jésus, lui qui « fait la paix par le sang de la croix » (*Colossiens 1, 20*). La lumière que le Christ nous donne n'est pas seulement une révélation plus profonde de la vie qui ne peut être atteinte par la mort. Elle nous manifeste le chemin par lequel Jésus va accomplir cette délivrance.

La formule que nous rapporte saint Jean en devient d'autant plus saisissante. « Je suis, dit Jésus, le Chemin, la Vérité et la Vie » (*Jean 14, 6*). Ce chemin, c'est celui de la Rédemption ; c'est le mystère de la croix où se révèle la gloire de Dieu. Au terme de ce combat, l'homme est comme enfanté spirituellement, transformé en la vie glorifiée du Fils fait chair. Le combat de la vie, c'est le combat de la Rédemption, livré par Jésus dans l'offrande suprême de son amour. Oui, le Rédempteur délivre ceux qui par crainte de la mort passaient toute leur vie dans une situation d'esclave » (*Hébreux 2, 15*). Il n'y aura de communication possible de la culture de la vie qu'au prix de la Pâque par laquelle Dieu libère son peuple de l'esclavage « à mains fortes et à bras étendus » (*Psaumes 135, 12*).

L'Église au service de la culture de la vie

L'engagement historique de l'Église s'origine dans le mystère du Christ ; les gestes de son Seigneur et Maître sont devenus les règles de son action. Son combat pour les plus démunis, les exclus et les condamnés, elle le mène en luttant contre le Prince de ce monde. Parce qu'elle suit le Christ, Prince de la vie, qui a les clés de la mort, elle veut servir tous les pauvres. En les servant, elle use des armes de l'Esprit de son Dieu : l'aumône, la prière et le jeûne. En servant le Christ ressuscité d'entre les morts, l'Église trouve les ressources et les excès de miséricorde qui lui permettent d'aider ceux qui « sont plongés dans les abîmes de la mort » et de la « seconde mort ».

Les hommes ne peuvent pas tout guérir, tout pardonner, tout réajuster. La toute-puissance de Dieu dont l'Église a reçu la mission de témoigner, est seule capable de réajuster l'homme à sa vocation originelle, de tout pardonner, de tout effacer. Telle est l'humanité de Dieu. C'est d'abord un espoir d'humanisation né de notre divinisation, bienfait inespéré pour nos civilisations mortelles.

Les combats de l'Église, comme le combat du Christ, sont une lutte pour faire vivre l'homme, le délivrer de la mort, lui donner la vie éternelle dans le Christ. Rappeler cette mission, ce n'est pas pour autant gommer les lourdeurs de l'histoire et des cultures, ni les péchés des hommes. C'est montrer l'enjeu du combat dont l'Église est à la fois le témoin et l'acteur en ses enfants pécheurs. Voilà comment l'Église porte en elle un « ferment » de civilisation qu'elle revendique comme un fruit du message et de l'oeuvre de Jésus ressuscité.